

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 28 octobre 1986

La séance est ouverte à 11 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

**M. le Président:** Est-on d'accord?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

#### MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 21 octobre, de la motion de M. Mayer: Que le projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé à un comité législatif.

**M. Jack Scowen (Mackenzie):** Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui au sujet d'un projet de loi concernant l'agriculture de l'Ouest. Depuis 36 ans, je cultive des graines de semence dans le nord-est de la Saskatchewan. Je connais donc bien la question et en tant qu'agriculteur, je suis heureux des modifications apportées par le ministre à la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Ces modifications permettront au ministre de mettre en oeuvre certaines mesures qui sont plus ou moins ordinaires sans avoir recours à un décret du conseil. Il sera en mesure d'agir rapidement, lorsque le besoin s'en fait sentir. Les producteurs pourront profiter notamment du nouveau règlement qui prévoit qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir la signature du locateur. Les taux d'intérêt en cas de défaut d'exécution seront plus réalistes et la loi sera plus facile à administrer grâce aux paiements de secours pour le grain non battu et autres.

Les producteurs visés à la fois par la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et la Loi sur les paiements anticipés des récoltes pourront recevoir une somme de 30 000 \$ au total. Quelques apiculteurs et peut-être même certains producteurs de riz sauvage de ma circonscription profiteront de cette mesure, à l'instar de producteurs de colza Canola et de lin.

La nouvelle disposition selon laquelle le paiement anticipé est calculé en fonction du grain entreposé plutôt que des tonnes prescrites à acre, sera utile aux gros producteurs. En outre, il devient ainsi inutile qu'un pourcentage du paiement initial de la Commission canadienne du blé entre dans l'avance en espèces.

J'ai été heureux de constater qu'on fera preuve de plus de souplesse en cas de défaut d'exécution. Dorénavant, un producteur qui est hospitalisé à la suite d'une grave attaque cardiaque, par exemple, et qui ne peut respecter ses obligations, n'aura peut-être pas à payer les 2 500 \$ environ d'intérêts, même s'il est capable de livrer son grain avant la fin de la campagne agricole. Cela démontre un certain bon sens. Le ministre pourra approuver des paiements anticipés de secours pour le séchage du grain ou pour du grain non battu sans qu'il soit nécessaire d'adopter un décret du conseil.

Là encore, le ministre prendra immédiatement des mesures, selon les besoins. Cependant, je prétends, en toute déférence, que le ministre pourrait améliorer l'article concernant le séchage du grain et aider énormément les producteurs en accordant l'avance en question sitôt que le producteur en fait la demande. Si le séchage du grain était effectué en début de saison des moissons, les grains seraient de meilleure qualité de grain et les cultivateurs laisseraient moins de grain non battu dans les champs.

Je viens d'une région où les pluies abondantes de septembre posent un problème. Le boisseau de blé gourde récolté en août et en septembre pèse 65 livres, comme le blé essoré de classe n° 1 ou 2, tandis qu'un boisseau de ce blé récolté après les pluies vers la fin d'octobre pèse de 56 à 60 livres, comme le blé de classe n° 3 ou le blé de provende. C'est le cas de toutes les récoltes. Le blé qui sèche en août et au début de septembre coûte 66 p. 100 moins cher, donc le producteur gagne sur les deux tableaux. Le ministre pourrait ainsi promouvoir la qualité et payer les producteurs un peu plus grassement. Je vais le signaler au comité où j'ai l'intention de proposer un amendement.

• (1110)

Je félicite le ministre responsable de la Commission du blé d'avoir présenté un excellent projet de loi et de donner le ton dans son ministère. Je suis certain qu'il va nous faire d'autres recommandations constructives.

Les céréaliers canadiens traversent une crise financière causée par la guerre des prix que se livrent la CÉE et les États-Unis. Quoi qu'en disent les députés de l'opposition, la situation agricole actuelle n'est pas tout à fait désespérée.